

# DECLARATION

**CSA aix-marseille – 26 mai 2026**

04

05

13

84

**26/05/26**

Monsieur le Recteur,

Mesdames et Messieurs les membres du CSA académique,

Après ce qui, à nos yeux, est un manquement grave, les syndicats SUD éducation de l'académie d'Aix-Marseille vous demandent de dénoncer l'attitude irresponsable du directeur académique des Bouches-du-Rhône qui, au mépris du respect de la liberté et du consentement d'élèves mineurEs, a affirmé dans la presse avoir pris en photos à des fins d'identification des lycéenNEs mobiliséEs contre la réduction des moyens accordés aux lycées à la rentrée prochaine. Le directeur académique est-il désormais un fonctionnaire du ministère de l'intérieur ? Peut-il sciemment outrepasser des règles fondamentales de protection de son image que toutE citoyenNE, de surcroît mineurE, possède ? La réponse est non et il est important que vous le rappeliez, si ce n'est publiquement, au moins dans le cadre des instances paritaires. Nous ne comprenons pas le silence qui règne actuellement sur ce sujet malgré nos interpellations unitaires en audience et par écrit ces dernières semaines.

Alors que notre société est gagnée par les idées d'extrême-droite qui remettent chaque jour en question des droits et des libertés fondamentales, de tels actes témoignent de dérives quant au respect des libertés individuelles que nous ne pouvons collectivement accepter.

Sans une dénonciation claire de votre part, comment faire de nos élèves « des femmes et des hommes debout, libres, égauxALES et fraternelLEs » comme le fait notre ministre dans sa circulaire de rentrée ?

S'il s'agit bien de former des adultes émancipéEs, SUD éducation s'inquiète cependant de la teneur globale de cette circulaire. Là encore, les vieilles lubies d'une vision conservatrice de l'école s'imposent :

- la priorité est d'abord d'instruire, non d'éduquer (le verbe n'apparaît à aucun moment dans le texte)
- l'inquiétude sur la question de l'orientation et de l'insertion professionnelle des élèves prime une nouvelle fois sur la manière dont nous faisons d'elles et eux de futurEs citoyenNEs émancipéEs et capables d'agir sur le monde

- sans entrer dans la polémique sur la place accordée aux apprentissages fondamentaux, la place donnée à l'acquisition du langage et des sciences peut être discutée. Mais, discuter de la place du français et des mathématiques ne peut faire oublier que ce sont les gouvernements successifs qui ont réduit drastiquement les heures d'enseignement consacrées à ces disciplines à tous les niveaux et qu'aucun moyen n'est donné pour inverser cette tendance
- enfin, si reconstruire le lien avec les élèves et les parents est essentiel, toute la circulaire est traversée par la peur que celles et ceux-ci inspirent. C'est notamment le cas quand l'accent est mis sur le non respect du principe de laïcité ou du contenu des enseignements. Comment ne pas à nouveau voir ici les relents islamophobes que portent à longueur de journée les médias d'extrême-droite.

C'est donc à des inquiétudes et à des fantasmes d'une école qui n'a jamais existé que répond notre ministre. C'est le choix d'une école qui surveille et punit qui est fait.

Pourtant les occasions d'aller vers une école émancipatrice et capable d'accueillir tousTES les élèves est possible. Il suffit de sortir des salons dans lesquels nous nous réunissons pour entendre les inquiétudes, les indignations et les propositions pour la faire advenir.

Aujourd'hui même, deux mobilisations ont lieu dans ce but :

- l'une ce matin à l'université pour refuser l'augmentation des frais d'inscription des étudiantEs extra-communautaires : mesure inégalitaire aux conséquences dramatiques pour les étudiantEs parmi les plus précaires et pour des formations dans lesquelles iELLEs représentent la majorité des inscritEs ; Est-ce donc aux étudiantEs étrangèRES de payer le prix de l'austérité ?
- l'autre ce soir à Fos-sur-Mer pour demander l'ouverture d'une classe ULIS au collège, condition indispensable à la scolarisation de tousTES les élèves, conformément aux droits de chacunE d'être scolariséE dans l'établissement de son secteur. Est-ce donc, là encore, aux élèves handicapéEs de payer le prix de l'austérité ?

Partout, le manque structurel de moyens, contre lequel se battaient les lycéenNES photographiéEs et les personnels au mois de mars, fragilisent l'école et génèrent de la souffrance pour les personnels et les élèves :

- Dans le réseau Madrague, le non remplacement d'absences longues de professeurEs des écoles et la disparition du RASED créent des situations alarmantes. Les élèves sont parfois répartiEs dans les autres classes de leur école depuis plusieurs mois et les enseignantEs sont épuiséEs.
- À Port Saint-Louis-du-Rhône, il n'y a plus de maître E depuis 2 ans, les postes de médecin scolaire et UPE2A sont vacants.
- Dans de nombreux PIALs, des dizaines d'heures d'accompagnement ne sont pas assurées chaque semaine, notamment dans des secteurs prioritaires REP et REP+

Les conséquences, vous les connaissez, Monsieur le Recteur : d'un côté des élèves en difficulté, en souffrance, qui connaissent des ruptures dans leur scolarité ; de l'autre des personnels qui souffrent au quotidien à cause de leurs conditions de travail et de l'impossibilité répétée de pouvoir accueillir et accompagner chaque élève convenablement.

Les solutions, vous les connaissez aussi : il faut recruter. Et recruter massivement : des enseignantEs, des enseignantEs spécialiséEs, des AESH, des infirmières, des médecins scolaires, des assistantes sociales, des personnels administratifs, des CPE et des AED.

Nous l'avons répété de nombreuses fois : les personnels que notre ministère maintient dans la précarité, les AESH et les AED, sont celles et ceux qui sont essentiels pour l'accompagnement, la scolarisation et le climat scolaire des écoles et des établissements.

Dans ce contexte, comment la DSDEN des Bouches-du-Rhône et le Rectorat peuvent-ils laisser un collège entier de 700 élèves et presque 500 demi-pensionnaires fonctionner avec seulement 2,5 ETP d'AED depuis la rentrée d'avril comme c'est le cas au collège Daudet à Istres ? L'épuisement des AED y est patent et le risque d'accident quotidien.

Les syndicats SUD éducation de l'académie d'Aix-Marseille revendiquent un statut, une formation et un vrai salaire pour les AED et les AESH. Pour qu'ils et elles ne soient plus seulement cantonnéEs à une place d'auxiliaire, d'assistantE ou d'accompagnantE, pour que les écoles, les collèges et les lycées puissent bénéficier de la présence d'éducateurTRICEs scolaires et d'éducateursTRICEs scolaires spécialiséEs, leur titularisation et leur revalorisation sont indispensables.

C'est pourquoi nous dénonçons à tous les niveaux l'ensemble des obstacles à la reconnaissance de ces personnels et de ces métiers. À titre d'exemple :

- nous dénonçons les propositions inacceptables faites au niveau ministériel sur les conditions de la titularisation des AESH et les délais toujours repoussés d'une mise en place de la subrogation des indemnités journalières pour l'ensemble des contractuelLES
- nous dénonçons les refus répétés au niveau de notre rectorat d'une discussion sur une grille salariale des AED ou sur la durée de leur contrat et sur les conditions de leur renouvellement
- nous dénonçons dans certains établissements les non renouvellements systémiques des AED parvenant à leur 5e ou 6e année de contrat afin de ne pas les renouveler en CDI.

Chaque année, nous le constatons en formation spécialisée lors des bilans sur la santé et la sécurité au travail, une corrélation existe entre les conditions d'emploi, la précarité de certains personnels et leur exposition à des risques pour leur santé. Les constats des services de santé et des assistantes sociales des services académiques sont sans ambiguïté. Lutter contre la précarité, c'est agir pour la santé des personnels et donc pour les conditions d'apprentissage des élèves. C'est pourquoi nous redemandons, comme à chaque CSA, l'ouverture d'une discussion sur une grille salariale des AED. C'est pourquoi nous demandons que la lutte contre la précarité devienne un axe prioritaire du plan d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dont nous ferons un premier bilan bientôt.

Contre la précarité, pour de meilleures conditions d'emploi et de travail, nous appelons l'ensemble des personnels à être en grève et mobiliséEs dans l'unité, le 2 juin avec les collègues AED, le 9 juin avec les collègues AESH!

Nous ne pouvons terminer notre propos liminaire sans aborder la question récurrente du validisme institutionnel que nous dénonçons dans cette instance depuis plusieurs années.

La réglementation évolue, les moyens ne sont pas à la hauteur, et la réalité des faits nous rattrape: notre monde est fait pour les personnes valides, l'exclusion et la discrimination demeurent pour les personnes perçues comme différentes.

Illustration:

- En février, une nouvelle circulaire académique liée aux suspicions des fraudes aux examens parait afin de rendre possible et réglementaire la reconnaissance de la fraude à postériori de l'épreuve.

- En avril, le plan national "d'action handicap et inclusion professionnelle" du ministère est publié

- En mai, l'assemblée nationale rejette la généralisation des PAS (Pôle d'appui à la scolarité).

Et dans les faits?

- Vous avez refusé l'an dernier la titularisation d'un CPE handicapé, recruté par BOE et maintenu comme contractuel pendant 4 ans!

- Vous avez refusé l'an dernier la promotion d'une agente rendue handicapée par l'incendie de son établissement scolaire et titulaire depuis plus de 20 ans!

- Régulièrement, vous refusez les aménagements de poste de femmes AESH et ayant des RQTH

- Vous avez refusé le baccalauréat de Sofiène et de Cécilia, élèves handicapés, sans aucun argument avéré pour suspicion de fraudes aux examens!

- Comme des propos tenus par l'administration en GT l'ont laissé entendre, vous refusez l'entrée de certainEs élèves à la cité scolaire internationale J Chirac au prétexte de notifications MDPH ou encore de parcours au sein des dispositifs UPE2A

- Vous fermez 8 postes dans les Bouches-du-Rhône, d'enseignantEs spécialiséEs à l'accueil et l'accompagnement des élèves handicapés

- Vous avez décidé de déplacer la formation au CAPPEI hors du temps de travail (les mercredis matins et pendant les vacances scolaires)

- Vous poursuivez le déploiement des PAS malgré l'incertitude juridique sur l'avenir de ces dispositifs

Nous pourrions continuer la liste de tels exemples tous tirés des situations des personnels et des élèves que nous défendons dans le maintien ou l'accès à leurs droits.

Dans ce contexte, Monsieur le Recteur, quelles mesures seront prises après la publication du plan national pour l'inclusion des

personnels en situation de handicap ? Quels choix budgétaires, organisationnels seront faits pour garantir l'équité dans les parcours, scolaires comme professionnels, pour que les différences de tousTES ne deviennent pas des obstacles à l'é au sein d'une même école, d'une même institution publique? Quels actes allez-vous poser pour favoriser l'accessibilité de tousTES à leurs droits, quels que soient les besoins et/ou les spécificités?

A minima et dans l'urgence, SUD éducation vous demande une réflexion paritaire sur l'application académique du plan national "action handicap et inclusion professionnelle".